



Gestion des risques - Lutte contre la fraude

Manuel utilisateur du Back Office

Version du document 1.5

Sommaire

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT.....	3
2. OBTENIR DE L'AIDE.....	4
3. PRINCIPE GÉNÉRAL.....	5
3.1. Les contrôles des risques.....	5
3.2. Les modes de contrôle.....	5
4. SE CONNECTER AU BACK OFFICE MARCHAND.....	7
5. ACCÉDER AU MODULE GESTION DE RISQUES.....	8
6. CONTRÔLE DU NUMÉRO DE CARTE.....	9
6.1. Consulter la liste des cartes mises en liste grise.....	9
6.2. Ajouter une carte en liste grise depuis une transaction.....	9
6.3. Éditer la liste grise des cartes.....	10
6.4. Supprimer une carte de la liste grise.....	10
7. CONTRÔLE DE L'ADRESSE IP.....	12
7.1. Consulter la liste des adresses IP mises en liste grise.....	12
7.2. Ajouter une adresse IP en liste grise depuis une transaction.....	12
7.3. Éditer la liste grise des adresses IP.....	13
7.4. Supprimer une adresse IP de la liste grise.....	13
8. CONTRÔLE DU CODE BIN.....	15
8.1. Consulter la liste des codes BIN mis en liste grise.....	15
8.2. Ajouter un code BIN en liste grise depuis une transaction.....	15
8.3. Éditer la liste grise des codes BIN.....	16
8.4. Supprimer un code BIN de la liste grise.....	16
9. CONTRÔLE DU PAYS ÉMETTEUR DU MOYEN DE PAIEMENT.....	18
9.1. Consulter la liste des pays mis en liste grise.....	18
9.2. Éditer la liste grise des pays.....	18
10. CONTRÔLE DU PAYS DE L'ADRESSE IP.....	19
10.1. Consulter la liste des pays des adresses IP mis en liste grise.....	19
10.2. Éditer la liste grise des pays des adresses IP.....	19
11. CONTRÔLE DE L'ENCOURS FINANCIER.....	20
12. CONTRÔLE DES CARTES À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE.....	21
13. CONTRÔLE DES E-CARTE BLEUE.....	22
14. CONTRÔLE DE COHÉRENCE DES PAYS.....	23
15. CONTRÔLE DES CARTES COMMERCIALES.....	24
16. VISUALISER LE RÉSULTAT DU CONTRÔLE DE RISQUES D'UNE TRANSACTION.....	25
17. RESTITUTION DES CONTRÔLES DE RISQUES.....	26
18. CRÉER DES RÈGLES DE NOTIFICATIONS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DU RISQUE.....	27

1. HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Auteur	Date	Commentaire
1.5	Groupe Crédit du Nord	11/05/2021	Mise à jour du chapitre <i>Créer des règles de notifications spécifiques à la gestion du risque.</i>
1.4	Groupe Crédit du Nord	22/10/2020	Refonte du document
1.3	Groupe Crédit du Nord	15/07/2019	Ajout du descriptif du contrôle de cohérence des pays.
1.2	Groupe Crédit du Nord	01/10/2018	Version initiale

Ce document et son contenu sont strictement confidentiels. Il n'est pas contractuel. Toute reproduction et/ou distribution de tout ou partie de ce document ou de son contenu à une entité tierce sont strictement interdites ou sujettes à une autorisation écrite préalable de Groupe Crédit du Nord. Tous droits réservés.

2. OBTENIR DE L'AIDE

Vous cherchez de l'aide? Consultez notre FAQ sur notre site

<https://clicandpay.groupecdn.fr/doc/fr-FR/faq/sitemap.html>

Pour toute question technique ou demande d'assistance, nos services sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 18h

par téléphone au :

0811908204

Service 0,06 € / min
+ prix appel

par e-mail :

support@clicandpay.groupecdn.fr

et via votre Back Office Marchand, menu **Aide** > **Contacteur le support**

Pour faciliter le traitement de vos demandes, il vous sera demandé de communiquer votre identifiant de boutique (numéro à 8 chiffres).

Cette information (identifiant de boutique) est disponible dans l'e-mail d'inscription de votre boutique ou dans le Back Office Marchand (menu **Paramétrage** > **Boutique** > **Configuration**).

3. PRINCIPE GÉNÉRAL

Clic&Pay by CDN est une solution de paiement certifiée PCI-DSS hautement sécurisée. Toute tentative de paiement s'accompagne systématiquement d'une demande d'autorisation auprès de la banque du porteur. Celle-ci permet de contrôler la nature de la carte, sa date de validité et si elle n'a pas été déclarée volée.

Pour renforcer ces contrôles obligatoires, Clic&Pay by CDN propose différents outils pour aider le marchand à lutter contre la fraude. Le paramétrage de ces outils est entièrement à la main du marchand à partir du Back Office Marchand.

Remarque :

Pour bénéficier de l'option **Contrôle de risque**, veuillez contacter votre conseiller clientèle Crédit du Nord.

3.1. Les contrôles des risques

Les contrôles des risques permettent de définir les critères que le marchand souhaite surveiller. Ces critères sont propres à chaque site marchand selon l'activité.

Exemples de contrôles :

- Détection des cartes à autorisation systématique
- Repérage des cartes étrangères
- Encours financier d'une carte sur le site marchand
- Détection des e-cartes bleues
- Contrôle de cohérence entre le pays de l'adresse IP, de la carte et de l'acheteur
- Liste grise de cartes
- Liste grise d'adresse IP
- Liste grise de codes BIN
- etc.

3.2. Les modes de contrôle

Pour l'ensemble des contrôles de risques, le marchand peut choisir entre trois modes de contrôle :

- **Pas de contrôle**
Contrôle désactivé.
- **Contrôle informatif**
Contrôle effectué après la demande d'autorisation. Un contrôle informatif identifie les transactions douteuses sans les refuser.
- **Contrôle bloquant**
Contrôle effectué avant la demande d'autorisation. Un contrôle bloquant provoque le refus des transactions douteuses.

Le marchand a la possibilité d'affiner ses contrôles en fonction du type, de la provenance et de l'usage des cartes :

- **Contrôles de carte**

Repérage de cartes à autorisation systématique, e-cartes bleues et cartes commerciales (cartes éditées par les sociétés), contrôle du numéro de carte, contrôle du code BIN.

- **Contrôles contextuels**

Contrôle de l'adresse IP de l'acheteur, contrôle du pays émetteur du moyen de paiement, contrôle du pays de l'adresse IP, contrôle de cohérence.

- **Usages**

Contrôle de l'encours financier.

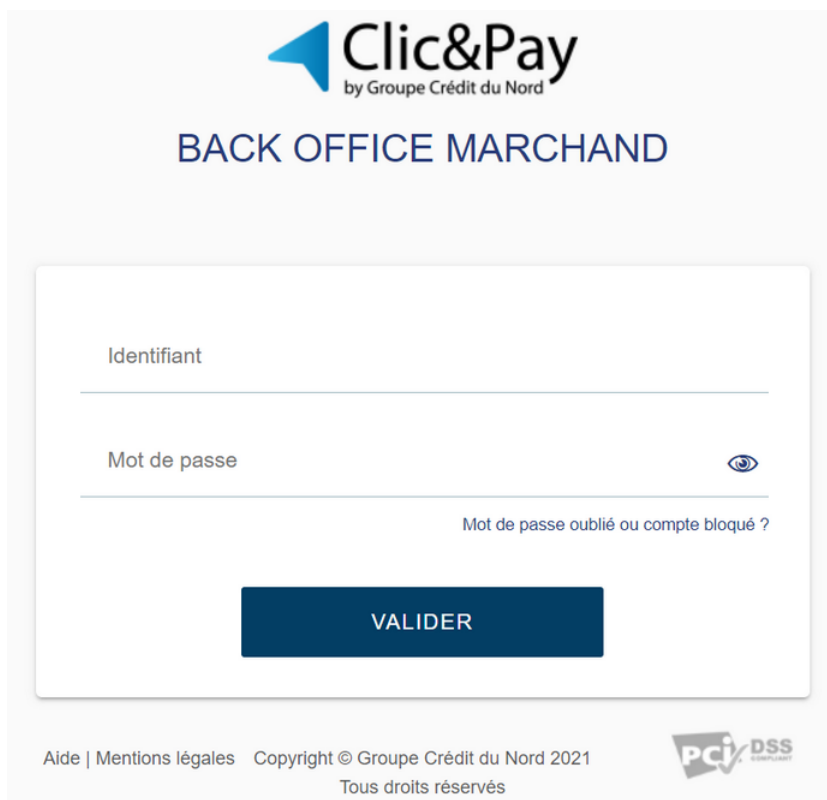
Remarque :

Le marchand peut demander une notification e-mail sur ces contrôles (voir chapitre [Créer des règles de notifications spécifiques à la gestion du risque](#)).

4. SE CONNECTER AU BACK OFFICE MARCHAND

Votre Back Office est accessible à l'adresse URL suivante :

<https://clicandpay.groupecdn.fr/vads-merchant/>



The screenshot shows the login interface for the Clic&Pay merchant back office. At the top, the logo for Clic&Pay by Groupe Crédit du Nord is displayed. Below the logo, the text 'BACK OFFICE MARCHAND' is centered. The login form consists of two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. The 'Mot de passe' field includes a toggle icon for password visibility. Below the password field, there is a link that reads 'Mot de passe oublié ou compte bloqué ?'. A large blue button labeled 'VALIDER' is positioned below the form. At the bottom of the page, there is a footer containing the text 'Aide | Mentions légales Copyright © Groupe Crédit du Nord 2021 Tous droits réservés' and the PCI DSS logo.

1. Saisissez votre identifiant de connexion.

Votre identifiant de connexion vous a été communiqué par e-mail ayant pour objet **Identifiants de connexion - [nom de votre boutique]**.

2. Saisissez votre mot de passe.

Votre mot de passe vous a été communiqué par e-mail ayant pour objet **Identifiants de connexion - [nom de votre boutique]**.

3. Cliquez sur Valider.

Au bout de 3 erreurs dans la saisie du mot de passe, le compte de l'utilisateur est bloqué. Cliquez alors sur **Mot de passe oublié ou compte bloqué** pour réinitialiser.

5. ACCÉDER AU MODULE GESTION DE RISQUES

Sélectionnez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [votre boutique].

Les différents contrôles sont organisés en plusieurs onglets :

- Paramètres généraux
- Liste grise des cartes
- Liste grise des adresses IP
- Liste grise des codes BIN
- Contrôle des pays émetteurs du moyen de paiement
- Contrôle des adresses IP par pays

6. CONTRÔLE DU NUMÉRO DE CARTE

Ce contrôle permet de bloquer certaines cartes bancaires ou bien d'être alerté dès lors qu'une carte bancaire préalablement mise en exception effectue un paiement sur la boutique.

Le commerçant gère intégralement la mise en exception des cartes, également appelée mise sur liste grise. Cependant, à des fins sécuritaires et de conformité de la réglementation PCI-DSS, à aucun moment le commerçant n'a connaissance des numéros complets des cartes sur liste grise.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du numéro de carte**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

IMPORTANT

Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

6.1. Consulter la liste des cartes mises en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des cartes**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- le numéro de carte partiellement masqué,
- le type de carte,
- la source (depuis une transaction ou depuis l'interface de saisie),
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la carte, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

6.2. Ajouter une carte en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter une carte en liste grise depuis la grille des transactions.


Pour cela :

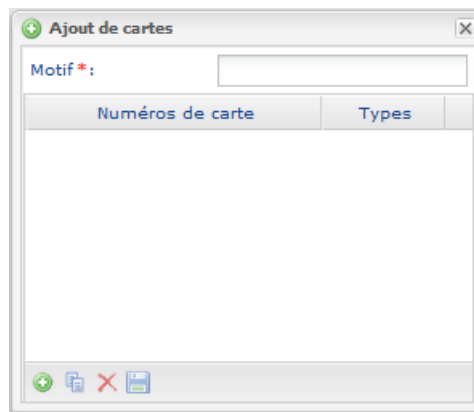
1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.





2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter la carte à la liste grise** dans le menu contextuel.
Un message de confirmation s'affiche à l'écran.
3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

La carte est alors insérée à la liste grise.

6.3. Éditer la liste grise des cartes

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des cartes**.
2. Cliquez sur le bouton  **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs numéros de carte à la liste**.
La boîte de dialogue **Ajout de cartes** s'affiche.



3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton  pour ajouter un numéro de carte.
5. Entrez le numéro de carte.
6. Sélectionnez le type de carte dans la liste proposée.
7. Cliquez sur  pour dupliquer une ligne.
8. Cliquez sur  pour supprimer une ligne.
9. Cliquez sur  pour enregistrer votre liste grise.
10. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

6.4. Supprimer une carte de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des cartes**.

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer la carte de la liste grise** dans le menu contextuel.
Un message de confirmation s'affiche à l'écran.
3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.
Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.
4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

7. CONTRÔLE DE L'ADRESSE IP

Ce contrôle permet de bloquer certaines adresses IP d'internaute ou bien d'être alerté dès lors qu'une adresse IP préalablement mise en exception effectue un paiement sur la boutique.

Le commerçant gère intégralement la mise en exception des adresses IP, également appelée mise sur liste grise.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de l'adresse IP**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

IMPORTANT

Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

7.1. Consulter la liste des adresses IP mises en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- l'adresse IP,
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la ligne correspondante, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

7.2. Ajouter une adresse IP en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter une adresse IP en liste grise depuis la grille des transactions.

Pour cela :

1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.
2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter l'adresse IP à la liste grise** dans le menu contextuel.


Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

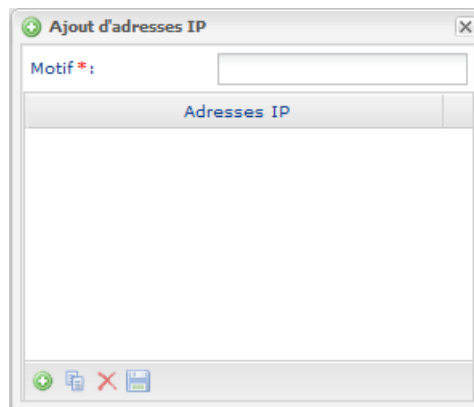
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.





L'adresse IP est alors insérée à la liste grise.

7.3. Éditer la liste grise des adresses IP

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des adresses IP**.
2. Cliquez sur le bouton  **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs IP à la liste grise**.

La boîte de dialogue **Ajout d'adresse IP** s'affiche.



3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton  pour ajouter une adresse IP.
5. Entrez l'adresse IP.
6. Cliquez sur  pour dupliquer une ligne.
7. Cliquez sur  pour supprimer une ligne.
8. Cliquez sur  pour enregistrer votre liste grise.
9. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

7.4. Supprimer une adresse IP de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer l'adresse IP de la liste grise** dans le menu contextuel.

Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.

4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

8. CONTRÔLE DU CODE BIN

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec des cartes dont le numéro commence par une valorisation donnée.

Le BIN correspond habituellement aux six (et bientôt huit) premiers caractères du numéro de carte.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du code BIN**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

IMPORTANT

Ce contrôle est disponible uniquement sur les transactions de PRODUCTION.

8.1. Consulter la liste des codes BIN mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des adresses IP**.

L'interface liste pour chaque carte de la liste grise :

- le code BIN,
- le motif de la mise sur liste grise,
- l'utilisateur ayant procédé à l'action,
- la date d'insertion sur la liste grise,
- les coordonnées du client (mail, nom),
- la référence de la commande ayant servi à la mise sur liste grise,
- la référence de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Il est également possible de consulter le détail de la transaction ayant servi à la mise sur liste grise.

Pour cela, effectuez un clic droit sur la ligne correspondante, puis sélectionnez **Rechercher la transaction associée** dans le menu contextuel.

8.2. Ajouter un code BIN en liste grise depuis une transaction

Il est possible d'ajouter un code BIN en liste grise depuis la grille des transactions.

Pour cela :

1. Depuis le menu **Gestion** > **Transactions**, recherchez la transaction concernée.
2. Effectuez un clic droit sur la transaction puis sélectionnez **Ajouter le code BIN à la liste grise** dans le menu contextuel.


Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

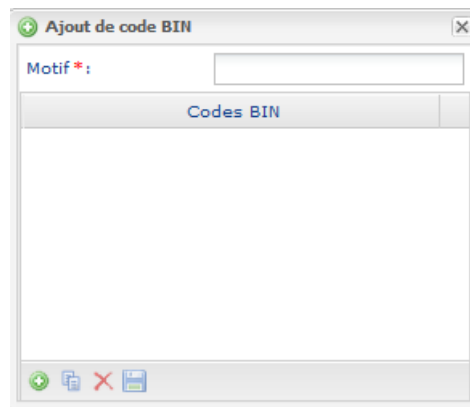
4. Saisissez le motif de l'ajout en liste grise ("fraude" par exemple) puis cliquez sur **OK**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.





Le code BIN est alors inséré à la liste grise.

8.3. Éditer la liste grise des codes BIN

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des codes BIN**.
2. Cliquez sur le bouton  **Ajouter** situé en bas de l'écran ou effectuer un clic droit > **Ajouter plusieurs codes BIN à la liste grise**.

La boîte de dialogue **Ajout de code BIN** s'affiche.



3. Renseignez le **Motif** de cet ajout.
4. Cliquez sur le bouton  pour ajouter un code BIN.
5. Entrez le code BIN.
6. Cliquez sur  pour dupliquer une ligne.
7. Cliquez sur  pour supprimer une ligne.
8. Cliquez sur  pour enregistrer votre liste grise.
9. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

8.4. Supprimer un code BIN de la liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des codes BIN**.

1. Sélectionnez la carte concernée puis effectuez un clic droit.
2. Sélectionnez **Supprimer le code BIN de la liste grise** dans le menu contextuel.

Un message de confirmation s'affiche à l'écran.

3. Cliquez sur **Oui** pour poursuivre la procédure.

Un deuxième message de confirmation s'affiche à l'écran.

4. Cliquez sur **OK** pour terminer.

9. CONTRÔLE DU PAYS ÉMETTEUR DU MOYEN DE PAIEMENT

Ce contrôle permet :

- de bloquer les cartes émises dans certains pays,
- d'être alerté dès lors qu'une transaction est réalisée avec une carte bancaire émise dans un pays préalablement mis en exception.

Par défaut, tous les pays sont autorisés.

Le commerçant gère intégralement la liste des pays autorisés et interdits.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du pays émetteur du moyen de paiement**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

9.1. Consulter la liste des pays mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Contrôle du pays émetteur du moyen de paiement**.

L'interface liste l'intégralité des pays (autorisés et interdits).

9.2. Éditer la liste grise des pays

1. Sélectionnez l'onglet **Contrôle du pays émetteur moyen de paiement**.
Par défaut tous les pays sont listés dans la colonne **Pays autorisés**.
2. Sélectionnez un ou plusieurs pays.
3. Glissez-les vers la colonne **Pays interdits** ou cliquez sur le bouton **Interdire**.
4. Cliquez sur **Sauvegarder**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

10. CONTRÔLE DU PAYS DE L'ADRESSE IP

Ce contrôle permet :

- de bloquer les adresses IP situées dans certains pays,
- d'être alerté dès lors qu'une transaction est réalisée avec une adresse IP située dans un pays préalablement mis en exception.

Par défaut, tous les pays sont autorisés.

Le commerçant gère intégralement la liste des pays autorisés et interdits.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle du pays de l'adresse IP**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

10.1. Consulter la liste des pays des adresses IP mis en liste grise

Depuis le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique], cliquez sur l'onglet **Liste grise des pays des adresses IP**.

L'interface liste l'intégralité des pays (autorisés et interdits).

10.2. Éditer la liste grise des pays des adresses IP

1. Sélectionnez l'onglet **Liste grise des pays des adresses IP**.
Par défaut tous les pays sont listés dans la colonne **Pays autorisés**.
2. Sélectionnez un ou plusieurs pays.
3. Glissez-les vers la colonne **Pays interdits** ou cliquez sur le bouton **Interdire**.
4. Cliquez sur **Sauvegarder**.
5. Assurez-vous d'avoir sélectionné le mode de contrôle souhaité (Contrôle informatif ou Contrôle bloquant) via l'onglet **Paramétrage**.

11. CONTRÔLE DE L'ENCOURS FINANCIER

Ce contrôle permet de limiter les achats réalisés sur une boutique dans une période définie ou bien d'être alerté dès lors que l'encours des transactions réalisées avec une carte donnée dépasse les montants prédéfinis par le marchand.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de l'encours financier**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Procédez au paramétrage des modalités du contrôle de l'encours :
 - Cochez la case "**Montant maximum autorisé**" si vous souhaitez limiter le montant de chaque commande. Dans ce cas vous devez renseigner le montant maximum autorisé.
Exemple d'utilisation : si vous renseignez un montant de 1000€, l'acheteur pourra réaliser autant de commandes qu'il le souhaite tant que le montant de chaque commande est inférieur à 1000€.
Si le montant de la commande dépasse le montant maximum autorisé, alors en fonction du paramétrage du mode de contrôle, soit une alerte sera levée soit le paiement sera refusé.
 - Renseignez la période de référence en nombre de jours.
 - Cochez la case "**Montant maximum cumulé autorisé sur plusieurs commandes**" si vous souhaitez limiter le montant des commandes sur la période définie. Dans ce cas vous devez renseigner le montant maximum cumulé autorisé.
Exemple d'utilisation : si vous renseignez un montant cumulé de 1000€, l'acheteur pourra réaliser autant de commandes qu'il le souhaite tant que le montant cumulé de ses paiements sur la période définie est inférieur à 1000€.
Si le montant cumulé dépasse 1000€, alors en fonction du paramétrage du mode de contrôle, soit une alerte sera levée soit le paiement sera refusé.
 - Cochez la case "**Nombre de paiement acceptés**" si vous souhaitez limiter le nombre de paiements acceptés sur la période définie. Dans ce cas vous devez renseigner le nombre maximum de paiements acceptés autorisés.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

12. CONTRÔLE DES CARTES À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec des cartes à autorisation systématique parmi lesquelles les plus couramment rencontrées sont les cartes cadeau, les cartes Maestro et Electron.

Ce contrôle ne s'appliquera qu'aux cartes CB et agréées CB.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des cartes à autorisation systématique**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle :
 - **Toutes les transactions**
 - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

13. CONTRÔLE DES E-CARTE BLEUE

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec une e-Carte Bleue.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des e-Carte Bleue**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle :
 - **Toutes les transactions**
 - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois**.
5. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

14. CONTRÔLE DE COHÉRENCE DES PAYS

Ce paramétrage permet de vérifier la cohérence entre :

- le pays de l'acheteur (information transmise par le marchand dans son formulaire de paiement ou dans sa requête Web Service),
- le pays du moyen de paiement (information fournie par la plateforme de paiement),
- le pays de l'adresse IP de l'acheteur (information fournie par la plateforme de paiement).

Quels sont les cas qui permettent de valider ce contrôle?

- les 3 pays sont identiques,
- le pays du moyen de paiement et le pays de l'acheteur sont identiques,
- le pays du moyen de paiement et le pays de l'adresse IP sont identiques.

Tous les autres cas aboutissent à un contrôle KO.

IMPORTANT

Lorsque le marchand active ce contrôle, il doit s'assurer de transmettre le pays de l'acheteur. Sans cette donnée, le contrôle ne peut être réalisé.

Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage** > **Gestion des risques** > [libellé de votre boutique].
2. Recherchez l'encadré **Contrôle de cohérence des pays**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante.
4. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

15. CONTRÔLE DES CARTES COMMERCIALES

Ce contrôle permet d'identifier ou de refuser automatiquement les transactions réalisées avec une carte commerciale de débit ou de crédit, en fonction de sa provenance.




Pour configurer ce contrôle :

1. Ouvrez le menu **Paramétrage > Gestion des risques > [libellé de votre boutique]**.
2. Recherchez l'encadré **Contrôle des cartes commerciales**.
3. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante pour les cartes nationales.
4. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle pour les cartes nationales :
 - **Toutes les transactions**
 - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois.**
5. Sélectionnez le mode de contrôle parmi les choix disponibles dans la liste déroulante pour les cartes étrangères.
6. Sélectionnez à quels types de transactions s'applique le contrôle pour les cartes étrangères :
 - **Toutes les transactions**
 - **Transactions récurrentes et Transactions en plusieurs fois.**
7. Cliquez sur le bouton **Sauvegarder** pour prendre en compte les modifications de paramétrage.

16. VISUALISER LE RÉSULTAT DU CONTRÔLE DE RISQUES D'UNE TRANSACTION

1. Effectuez un double clic sur une transaction ou à l'aide du clic faites apparaître le menu contextuel applicable à la transaction.
2. Cliquez sur **Afficher le détail de la transaction**.
3. Sélectionnez l'onglet **Gestion des risques**.

Selon le résultat :

Symbole	Description
	Le contrôle de risque est activé mais ne s'est pas déclenché. Aucun risque détecté.
	Le contrôle de risque est activé et s'est déclenché. Un risque a été détecté et une alerte a été envoyée au marchand.
	Le contrôle de risque est activé et s'est déclenché. Un risque a été détecté et le paiement a été refusé.

17. RESTITUTION DES CONTRÔLES DE RISQUES

Le résultat des contrôles de risques est restitué :


- dans les journaux : donnée **COMPLEMENTARY_INFO**,
- dans les notifications de fin de paiement (IPN) :
 - donnée **vads_risk_control** pour l'API Formulaire,
 - objet **transactionDetails.fraudManagement.riskControl** de l'objet **Transaction** pour l'API REST.

18. CRÉER DES RÈGLES DE NOTIFICATIONS SPÉCIFIQUES À LA GESTION DU RISQUE

Cas d'utilisation: Un contrôle de risque est configuré à **contrôle informatif**. Le marchand souhaite recevoir un e-mail dès lors qu'un contrôle détecte un risque de fraude.

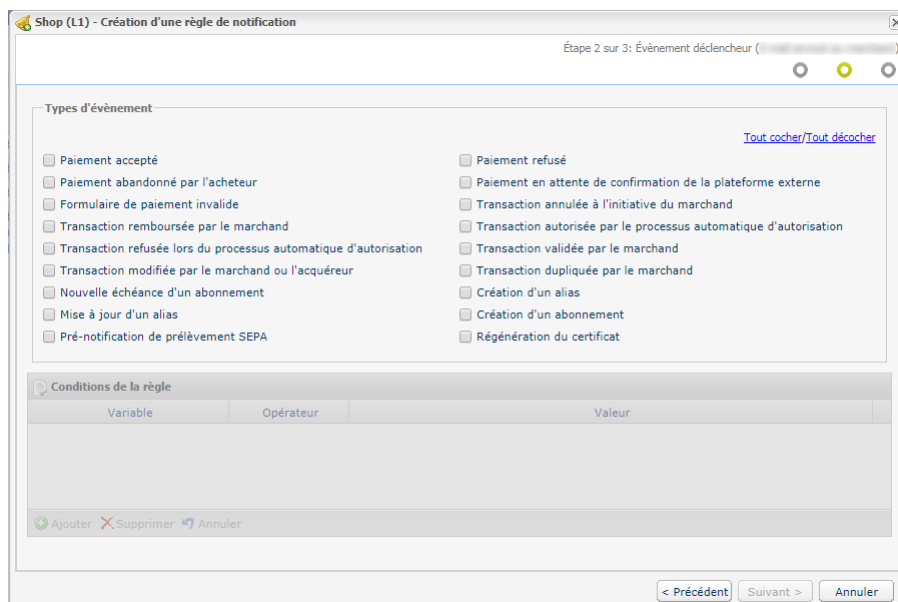
Pour créer la règle de notification associée :

1. Depuis votre Back Office Marchand, allez dans le menu : **Paramétrage > Règles de notifications**.
2. Cliquez sur le bouton **Créer une règle** situé en bas à gauche de l'écran.
3. Sélectionnez **Notification avancée**.



The screenshot shows a dialog box titled "Création d'une règle de notification" with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar, it indicates "Étape 1 sur 3: Canal de notification" and has three progress indicators, with the first one being highlighted in green. The main area contains a label "Type de notification *" followed by a dropdown menu. At the bottom right, there are two buttons: "Suivant >" and "Annuler".

4. Sélectionnez le type de notification **E-mail envoyé au marchand**.
5. Cliquez sur **Suivant**.



6. Cochez les événements déclencheurs en fonction de votre besoin.

Exemple : **Paiement refusé**, **Paiement accepté** et **Création d'alias**.

7. Dans la section **Conditions de la règle**, cliquez sur **Ajouter**.

8. Dans la colonne **Variable**, sélectionnez **Gestion des risques informative**.

9. Sélectionnez l'opérateur **égal à**.

10. Sélectionnez la valeur **Échouée**.

11. Cliquez sur **Suivant**.

12. Renseignez le **Libellé de la règle**.

13. Renseignez l'adresse e-mail à notifier.

14. Choisissez les champs à inclure dans l'e-mail.








Par défaut, le détail de la gestion des risque est déjà inclus.

15. Si vous souhaitez modifier le contenu du message, cliquez sur **Personnaliser des valeurs de texte par défaut**, dans la section **Paramétrage e-mail**.

16. Une fois le paramétrage achevé, cliquez sur **Créer**.

Lorsqu'un contrôle de risque configuré en **contrôle informatif** est en échec, le marchand reçoit un e-mail contenant le détail des contrôles de risque effectués :

Détail de la gestion des risques

Contrôle du code BIN	:  Réussi
Contrôle du numéro de carte	:  Réussi
Contrôle carte commerciale	:  Réussi
Contrôle d'encours	:  Échec non bloquant
Contrôle de l'adresse IP	:  Réussi
Contrôle pays moyen de paiement	:  Réussi
Contrôle pays IP	:  Réussi